

qu'un autre membre du gouvernement me donnât sa parole à ce sujet, et je l'accepterais. J'ai déjà eu la parole du ministre des travaux publics ; j'ai déjà eu sa promesse, j'ai déjà eu ses écrits, mais tout cela ne vaut pas le papier sur lequel ils sont écrits.

M. PERRY : L'honorable ministre des travaux publics dit qu'il va s'informer pour savoir pourquoi un homme a reçu 75 centins par jour de moins qu'un autre. Je puis dire à l'honorable ministre qu'il connaît déjà cela, parce qu'il a reçu des correspondances à son ministère à ce sujet. Le plaignant est un compatriote de l'honorable ministre, et est-ce la raison pour laquelle on l'a volé ?

J'ai en ma possession des documents pour démontrer qu'une correspondance a eu lieu à ce sujet et, bien certainement, l'honorable ministre doit en connaître la nature. Il doit y avoir quelque chose qui va mal au sujet de cette affaire. Il est bien beau pour l'honorable ministre de dire qu'il prendra des informations demain, quand il y a déjà longtemps qu'il aurait dû en avoir.

L'homme auquel je fais allusion, et pour lequel j'ai soulevé cette discussion, a porté ses plaintes depuis longtemps, et il a reçu une lettre du ministre lui donnant des raisons insensées pour expliquer pourquoi il a reçu 75 centins de moins qu'un autre.

Si l'on veut se montrer aussi partial que cela envers l'île du Prince Edouard, je crains que nous ne soyons obligés de nous servir, non pas des revolvers dont a parlé mon honorable ami du comté de Queen's, mais des moyens constitutionnels qui pourront contraindre le gouvernement à nous rendre justice. Comme le ministre nous a promis de nous rendre justice en cette affaire demain ou un autre jour, je vais laisser cela entre ses mains.

Mais je parlerai de l'item suivant, c'est-à-dire de l'item de \$6,000 pour réparations aux quais et aux brise-lames de l'île du Prince Edouard.

Comment ! M. l'Orateur, n'est-ce pas une farce de ne voter que cette somme ? Lorsque nous prenons le rapport du ministre des travaux publics, qu'y voyons-nous ? Je ne parlerai que des quais et des brise-lames dans le comté de Prince. Nous avons sept ou huit quais et brise-lames dans le comté, mais le rapport ne fait mention que de deux. Où trouverai-je ce que l'on a fait sur les autres, l'année dernière ou il y a deux ans ? J'ai fait les frais de voyager dans tout ce comté pour avoir des informations, vu que je ne pouvais pas en avoir dans le rapport de l'honorable ministre. Il n'y a aucun rapport ici concernant le brise-lames ou le quai de West Point, et quoique le gouvernement local ait dépensé \$4,000 ou \$5,000 pour ce quai, il est tout défilé. Il n'existe aucun rapport au sujet du quai à Higgins, ni même au sujet de celui de Mimingash. L'honorable ministre sait que j'ai porté des plaintes, l'année dernière, au sujet de ce quai, et je lui ai dit qu'il faudrait \$500 ou \$600 pour le réparer ; mais on n'a rien fait, et la conséquence a été que toute la couverture et la moitié du lest du quai sont partis. Il nous dit maintenant qu'il a pris en considération les réparations à faire au brise-lames. Je suis peiné de voir que l'on n'a encore rien fait à ce quai, et je ne sais pas si l'on y fera quelque chose cette année.

Puis, il y a le quai de Hurd's Point, au sujet duquel il n'y a rien dans le rapport. Quelle conclusion devons-nous tirer de tout cela ? La com-

M. WELSH.

clusion suivante : le gouvernement ne s'occupe pas de ce que deviendront ces quais ou ces brise-lames ; et est consentant à les laisser se détruire.

Comparons les montants que le gouvernement local de l'île du Prince-Edouard a dépensés sur ces quais en 1877, 1878 et 1880, et si je me trompe, l'honorable député de Queen's (M. Davies) me reprendra, car il a fait partie du gouvernement local pendant deux ans. Je sais que ce gouvernement a dépensé, en 1877, \$19,998, en 1878, \$10,000 et en 1879, \$14,000 ; soit, en tout, \$43,998, pendant ces trois années, tandis que le gouvernement fédéral nous accorde \$6,000 par année, soit \$18,000 en trois ans.

Puisque ce gouvernement se montre aussi avare envers l'île du Prince-Edouard, il est impossible que le peuple de cette province l'aime beaucoup.

Je désire maintenant parler de la requête que les gens de Summerside ont faite pour demander un brise-lames. Ils ont cru qu'il était inutile pour eux de s'adresser au député du comté, et qu'ont-ils fait ? Ils ont demandé à l'honorable député de Colchester, N.-E. (sir Adams Archibald), de s'intéresser au comté dans cette affaire ; ils ont été obligés de s'adresser à un chevalier, afin que ce dernier présentât leur requête à un autre chevalier, car aucun député de l'île du Prince-Edouard n'était assez digne pour cela. Quelle a été la conséquence ? On nous a dit, l'autre jour, que ce n'était pas l'intention du gouvernement de construire un brise-lames à Summerside. Mais je viens ici pour faire voir la nécessité de construire un brise-lames en cet endroit, car il est indéniable qu'avec ce brise-lames, la navigation se fermerait six semaines plus tard l'automne, et s'ouvrirait deux ou trois semaines plus tôt le printemps.

Le gouvernement veut bien accorder \$3,000,000 pour la construction d'un chemin de fer pour le transport des vaisseaux, dans le but de remporter deux ou trois comtés, mais lorsqu'un besoin se fait sentir pour l'île du Prince-Edouard, il n'y a rien pour nous. On nous dit que nous ne contribuons pas au revenu ; M. l'Orateur, nous payons un quarantième du revenu et nous avons droit à une part raisonnable des dépenses.

L'honorable ministre des travaux publics est très libéral à la veille des élections locales. Il fait comme son chef qui nous a laissé entendre, en 1887, que si nous votions pour le gouvernement, nous aurions ce chemin. Sir Charles Tupper télégraphia en deux occasions : " Je suis fortement en faveur du tunnel," et le télégramme suivant disait : " Vous devez envoyer une solide phalange, autrement, vous n'aurez pas le tunnel." Cette année, avant les élections locales, le ministre des travaux publics a, dit-on, donné ordre de construire un brise-lame, à Saint-Pierre. Cette déclaration a été envoyée à un journal à qui le gouvernement donne \$2,000 ou \$3,000 par année. Je ne sais pas pourquoi il lui donne cela, à moins que ce ne soit pour l'impression de choses imaginaires.

Une VOIX : Quel est ce journal ?

M. PERRY : L'*Examiner*—j'ai presque honte de dire cela. Si ce journal représente mal le gouvernement, il n'a pas droit à cette subvention. Deux ou trois jours avant les élections, le 27 janvier dernier, il disait :

Le ministre des travaux publics a donné instruction à l'ingénieur de faire un levé de la baie Saint-Pierre, dans le but de construire un quai public, tel que le de-